

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'au moins 10 % en 2020 et d'au moins 20 % »,

les mots :

« de 10 % au moins en 2020 et de 20 % au moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.